



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **30 novembre 2009**

Délibération n° 2009-1088

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé niveaux 2, 3 et 3+ sur le territoire de la Communauté urbaine - Marchés annuels à bons de commande - Autorisation de signer les marchés

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Imbert

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 20 novembre 2009

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 1er décembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Millet, Muet, Mme Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Buna (pouvoir à M. Charles), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Besson (pouvoir à M. Touleron), MM. Barral (pouvoir à M. Crimier), Blein (pouvoir à M. Lebuhotel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bocquet (pouvoir à M. Gignoux), M. Darne JC. (pouvoir à M. Ferraro), Mme Dubos (pouvoir à M. Serres), MM. Fleury (pouvoir à M. Desseigne), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Lévêque), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Cochet), Morales (pouvoir à M. Vincent), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Réale (pouvoir à M. Passi), Mme Revel (pouvoir à M. Grivel), MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Terrot (pouvoir à M. Lelièvre), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à Mme Tifra), M. Vergiat (pouvoir à M. Léonard).

Absents non excusés : M. Calvel, Mmes Peytavin, Bab-Hamed, M. Louis, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, M. Pillonel.

Séance publique du 30 novembre 2009**Délibération n° 2009-1088**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé niveaux 2, 3 et 3+ sur le territoire de la Communauté urbaine - Marchés annuels à bons de commande - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 novembre 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport concerne les marchés de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé niveaux 2, 3 et 3+ sur le territoire de la Communauté urbaine.

Ces marchés à conclure sont des marchés multiservices principalement destinés aux directions de la logistique et des bâtiments, de la voirie, de l'eau et des grands projets ainsi qu'à la délégation générale au développement urbain.

Cette procédure regroupe onze lots et a fait l'objet d'un appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Dans le respect des articles 53 et suivants ainsi que 77 du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 2 octobre 2009, a classé les offres et choisi, pour les différents lots, celles des entreprises suivantes (marchés à bons de commande d'une durée de 4 ans ferme) :

Lots géographiques mono-attributaires :

- lot n° 1 : aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement sur les communes d'Albigny sur Saône, Caluire et Cuire, Cailloux sur Fontaines, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Camp, Sathonay Village, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or :

. entreprise : LCS ;

- lot n° 2 : aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement sur les 1er - 4° - 5° - 6° et 9° arrondissements de Lyon :

. entreprise : LCS ;

- lot n° 3 : aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement sur les communes de Bron, Chassieu, Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu, Saint Priest, Vaulx en Velin :

. entreprise : Presents ;

- lot n° 4 : aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement sur le 3° arrondissement de Lyon et la commune de Villeurbanne :

. entreprise : Bureau Alpes Contrôles ;

- lot n° 5 : aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement sur les communes de Charbonnières les Bains, Champagne au Mont d'Or, Craponne, Dardilly, Ecully, Francheville, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Oullins, Marcy l'Etoile, Pierre Bénite, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune :

. entreprise : Presents ;

- lot n° 6 : aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement sur les 2° - 7° et 8° arrondissements de Lyon :

. entreprise : Isobase ;

- lot n° 7 : aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement sur les communes de Charly, Corbas, Feyzin, Givors, Grigny, Mions, Solaize, Saint Fons, Vénissieux, Vernaison :

. entreprise : Presents.

Lots métiers multi-attributaires :

- lot n° 8 : opérations de bâtiment et travaux connexes :

. entreprise 1 : Isobase,
. entreprise 2 : Bureau Alpes Contrôles ;

- lot n° 9 : opérations de génie civil liées à la réalisation d'équipements structurants d'agglomération :

. entreprise 1 : Bureau Alpes Contrôles,
. entreprise 2 : BeCs,
. entreprise 3 : Ace BTP ;

- lot n° 10 : opérations d'aménagement d'espaces publics et travaux primaires :

. entreprise 1 : Bureau Alpes Contrôles,
. entreprise 2 : Isobase,
. entreprise 3 : BeCs ;

- lot n° 11 : opérations de création - requalification de voirie et d'ouvrages d'eau et d'assainissement :

. entreprise 1 : BeCs,
. entreprise 2 : Ace BTP.

Les marchés sont conclus sans montants minimum et maximum, compte tenu de l'incertitude liée aux commandes.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer les marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer les marchés à bons de commande concernant les prestations de missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé niveaux 2, 3 et 3+ sur le territoire de la Communauté urbaine, conclus sans montants minimum-maximum et pour une durée ferme de quatre ans et tous les actes contractuels y afférents, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres.

Sept lots géographiques mono-attributaires :

- lot n° 1 : aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement sur les communes d'Albigny sur Saône, Caluire et Cuire, Cailloux sur Fontaines, Collonges au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône, Genay, Montanay, Neuville sur Saône, Poleymieux au Mont d'Or, Rillieux la Pape, Rochetaillée sur Saône, Sathonay Camp, Sathonay Village, Saint Cyr au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Germain au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or :

. entreprise : LCS ;

- lot n° 2 : aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement sur les 1er - 4° - 5° - 6° et 9° arrondissements de Lyon :

. entreprise : LCS ;

- lot n° 3 : aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement sur les communes de Bron, Chassieu, Décines Charpieu, Jonage, Meyzieu, Saint Priest, Vaulx en Velin :

. entreprise : Presents ;

- lot n° 4 : aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement sur le 3° arrondissement de Lyon et la commune de Villeurbanne :

. entreprise : Bureau Alpes Contrôles ;

- lot n° 5 : aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement sur les communes de Charbonnières les Bains, Champagne au Mont d'Or, Craponne, Dardilly, Ecully, Francheville, Irigny, La Mulatière, La Tour de Salvagny, Limonest, Oullins, Marcy l'Etoile, Pierre Bénite, Sainte Foy lès Lyon, Saint Genis Laval, Saint Genis les Ollières, Tassin la Demi Lune :

. entreprise : Presents ;

- lot n° 6 : aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement sur les 2° - 7° et 8° arrondissements de Lyon :

. entreprise : Isobase ;

- lot n° 7 : aménagements de voirie, d'eau et d'assainissement sur les communes de Charly, Corbas, Feyzin, Givors, Grigny, Mions, Solaize, Saint Fons, Vénissieux, Vernaison :

. entreprise : Presents.

Quatre lots métiers multi-attributaires :

- lot n° 8 : opérations de bâtiment et travaux connexes :

. entreprise 1 : Isobase,
. entreprise 2 : Bureau Alpes Contrôles ;

- lot n° 9 : opérations de génie civil liées à la réalisation d'équipements structurants d'agglomération :

. entreprise 1 : Bureau Alpes Contrôles,
. entreprise 2 : BeCs,
. entreprise 3 : Ace BTP ;

- lot n° 10 : opérations d'aménagement d'espaces publics et travaux primaires :

. entreprise 1 : Bureau Alpes Contrôles,
. entreprise 2 : Isobase,
. entreprise 3 : BeCs ;

- lot n° 11 : opérations de création - requalification de voirie et d'ouvrages d'eau et d'assainissement :

- . entreprise 1 : BeCs,
- . entreprise 2 : Ace BTP.

2° - Les dépenses au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits à inscrire aux budgets de la Communauté urbaine : budget principal, budgets annexes des eaux et de l'assainissement - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2010, 2011, 2012 et 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 décembre 2009.